

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **dix-neuf** du mois de **novembre** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (Décret n°2020-1358 du 06 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 13 novembre 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI, Françoise ROQUES, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :
David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES à Jérôme PUJOL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseil municipaux du 10 juin 2020, 06 juillet 2020 et 10 juillet 2020
Adoptés à l'unanimité

2020/076 - Installation de Madame Françoise ROQUES

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2020 adressée par Mme Armande GASTON ;

M. le Maire procède à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Françoise ROQUES, née le 28 juin 1953 domiciliée à Aussillon : 9, rue Louisa Paulin, appelée à siéger selon l'ordre de présentation de la liste "Aussillon Ensemble".

L'ordre du tableau est modifié en conséquence.

2020/077 – Décision modificative n°1 du Budget principal 2020

Vu le budget primitif 2020,

Le budget primitif a été élaboré sur la base des informations connues au cours de sa préparation et au moment de son vote.

Il est aujourd'hui nécessaire d'y apporter un certain nombre de modifications afin de prendre en compte les évolutions marginales intervenues depuis le vote du budget le 6 juillet 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 arrêtée en mouvements budgétaires à :

➤ Section de Fonctionnement, en dépenses :	0,00 €
➤ Section de Fonctionnement, en recettes :	0,00 €
➤ Section d'Investissement, en dépenses	+ 420.528,53 €
➤ Section d'Investissement, en recettes :	+ 420.528,53 €

2020/078 - Exécution du budget avant son vote - Ouverture de crédits en section d'investissement - Exercice 2021

Afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets, l'exécutif sera autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 :

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020. Cette disposition s'applique au Budget Principal. Le tableau ci-joint précise l'affectation et le montant de ces crédits.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs 2021 du Budget Principal lors de leur adoption en 2021.

2020/079 - Instauration d'une aide pour l'installation de nouveaux commerces sur la Commune - Approbation du règlement

Depuis plusieurs années, l'installation de nouveaux commerces de proximité est rare.

Pour tenter d'y remédier et préserver la diversité de l'activité commerciale sur notre commune, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une aide pour l'installation de nouveaux commerces.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une aide pour l'installation de nouveaux commerces selon les conditions définies par le règlement joint en annexe ;
- **APPROUVE** le règlement qui détermine les modalités d'attribution de l'aide, et donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette mesure.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2020, en section de fonctionnement chapitre 011 – article 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privée »

2020/080 - Procès-verbal de mise à disposition des biens de la Commune dans le cadre du transfert de compétence Eau au profit de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet – Autorisation de signer

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de valider le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

2020/081 - Procès-verbal de mise à disposition des biens de la Commune dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement au profit de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet– Autorisation de signer

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de valider le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.

2020/082 - Attribution exceptionnelle de bons cadeaux destinés aux enfants du personnel communal

M. le Maire explique qu'en cette période de crise sanitaire, les différentes manifestations prévues à l'occasion des fêtes de fin d'année ont été annulées et en particulier l'après-midi récréative offerte chaque année aux enfants du personnel municipal, au cours du mois de décembre.

En remplacement, M. le Maire propose, à titre exceptionnel pour l'année 2020, d'attribuer un bon cadeau d'une valeur de 20 € aux 31 enfants du personnel municipal nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2020 qui auraient dû assister à cette animation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de l'attribution d'un bon cadeau à titre exceptionnel pour l'année 2020 aux 31 enfants concernés,
- **DIT** que le montant de chaque bon cadeau est de 20 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal pour l'exercice 2020, chapitre 11, article 6232 fêtes et cérémonies

2020/083 -- Politique Enfance-Jeunesse - Pass'Aussillon Jeunesse - Attribution de subventions 2020

Après vérification des dossiers, les montants des subventions à verser sont les suivants :

PASS'AUSSILLON JEUNESSE 2020 -2021

ASSOCIATION	Nombre d'adhésions	Montant de la subvention
Association Sportive Payrin-Rigautou	6	300,00 €
Basket Club Mazamet-Aussillon	5	250,00 €
Club Nautique Mazamet-Aussillon	5	250,00 €
Cocorpsdanse	8	400,00 €
Etoile Sportive Aussillonnaise - section Athlétisme	4	200,00 €
Etoile Sportive Aussillon - Section Tennis Club	17	850,00 €
Football Club du Pays Mazamétain	14	700,00 €
Judo Club Aussillonnais	9	450,00 €
Judo Aikido Mazamet	1	50,00 €
L'Hautpouloise	14	700,00 €
Les Patineurs de la Vallée du Thoré	4	200,00 €
Racing Club Aussillon Mazamet XIII	2	42,50 €
Sporting Club Mazamet XV	4	200,00 €
US Aiguefonde	20	1 000,00 €
Union Vélocipédique Mazamétaine	1	100,00 €
Vallée du Thoré Handball Club	1	45,00 €
ZMAM Ecole de Cirque	4	200,00 €
TOTAL	119	5 937,50 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10 novembre 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le versement des subventions aux associations ayant participé au dispositif du Pass' Aussillon Jeunesse 2020 selon le tableau ci-dessus,
- **dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Principal 2020, en Section de Fonctionnement – chapitre 65 - article 6574 – "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".

2020/084 - Attribution des subventions aux associations – liste complémentaire - Exercice 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association bénéficiaire	MONTANT PROPOSE	
	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle
N° 603 – Union sportive Aussillon Mazamet XV	4.000 €	
TOTAL	4.000 €	0 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote** les subventions proposées par M. le Maire conformément à la liste ci-dessus,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 - Budget Principal, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

2020/085 - Opération "Ecole et Cinéma" 2020/2021 - Contribution financière annuelle - Autorisation de signer la convention avec Media Tarn

L'association propose pour l'année scolaire 2020/2021, le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions. La participation financière des communes au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération reste fixée à 1,50 € par élève et par an.

Plusieurs classes d'Aussillon ayant sollicité leur inscription, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention jointe en annexe de la présente délibération, afin que ces élèves puissent bénéficier de l'opération "Ecole et Cinéma" pour l'année scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention et son annexe, jointes à la présente délibération
- **autorise** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention.

2020/086 - Trail de la Passerelle - Convention de partenariat entre les communes d'Aussillon et de Mazamet – Autorisation de signer

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que lors de la 1^{ère} édition du Trail, les 2 communes ont pris chacune de leur côté les responsabilités administratives, obligeant les partenaires à correspondre avec les 2 villes.

Afin de faciliter les démarches administratives et financières, les 2 communes se sont accordées sur une nouvelle convention.

Cette convention prévoit d'identifier la commune de Mazamet comme coordinatrice. La nomination d'un coordinateur permet d'orchestrer d'une seule voix toutes les démarches administratives et financières.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 novembre 2020,

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2020/087 - Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Maire propose d'intégrer ces mesures à la délibération du 19 juin 2019 susvisée, en conséquence l'application du RIFSEEP est étendue au grade et cadre d'emploi suivant :

- Catégorie B : Techniciens territoriaux

Le tableau, ci-dessous, fixe les montants maxima par groupes de fonctions pour les catégories statutaires et grades susvisés pouvant bénéficier de l'IFSE et du CIA.

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie et cadres d'emplois	Groupes	Emplois	IFSE Montant maximal annuel en € prévu par les textes	CIA Montant maximal annuel en € prévu par les textes
Catégorie B-Techniciens	Groupe B 1	Direction de service	17 480	2 380

L'attribution du RIFSEEP, constitué de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), aux agents bénéficiaires relevant du cadre d'emploi et grade susvisé, s'effectue selon des modalités similaires à celles pourvues par la délibération du 19 juin 2019, notamment pour les conditions d'attribution par groupes et critères, de versement et modulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 19 novembre 2020.
- **DIT** que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrites au budget de la collectivité – chapitre 012 "charges de personnel".

2020/088 - Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021/2024 - Autorisation de signer le contrat, choix garanties, délégation de gestion au Centre de gestion

Le Maire propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

Le conseil, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, de maternité et de paternité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

- **CHOISIT** pour la commune les garanties et options d'assurance suivantes :

☞ **POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

TOUS RISQUES : DECES + ACCIDENT DE SERVICE et MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE ORDINAIRE+ LONGUE MALADIE + MALADIE DE LONGUE DUREE + MATERNITE + PATERNITE,

GARANTIES OPTION

avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

taux 4,76 %

- **DELEGUE** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes..

2020/089 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal au 01.01.2021

M. le Maire propose donc, à compter du 1^{er} janvier 2021, un nouveau tableau des effectifs qui prend en compte les créations de postes intervenues, la fermeture de postes inutilisés et l'éventualité de postes à pourvoir à court terme.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2021				
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché territorial principal	A	1	0	
Attaché territorial	A	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Rédacteur	B	4	4	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	7	7	1
TOTAL (1)		19	18	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	
Technicien territorial	B	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	
Agent de maîtrise	C	2	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	9	9	2
Adjoint technique	C	17	15	6
TOTAL (2)		31	27	8
SECTEURS SOCIAL et MEDICO SOCIAL				
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles pal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	5
TOTAL (3)		6	6	5

SECTEUR SPORTIF				
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Educateur des activités physiques et sportives 2 ^{ème} classe	B	1	1	
TOTAL (5)		2	2	0
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal	C	1	1	
TOTAL (6)		1	1	0
SECTEUR CULTUREL				
Adjoint Territorial du patrimoine	C	1	1	0
TOTAL (7)		1	1	0
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)		60	55	14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'entériner la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020/090 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (art.3-1 de la Loi n°84-53 du 26.10.1984)

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles et à définir leur niveau de recrutement et de rémunération selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits, chaque année, au B.P. de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

2020/091 et 2020/092 - Remplacement de Madame Armande GASTON - Désignation complémentaire d'un représentant dans les commissions municipales

Le Conseil Municipal a constitué les commissions municipales au cours de la séance du 10 juin 2020

Après la démission de Mme Armande GASTON en date du 07 octobre 2020, le Conseil Municipal procède à son remplacement dans les Commissions municipales Ecole/Petite Enfance et Culture/Communication, dont elle était membre.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – alinéa 3 – le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de voter à main levée.

Commission Ecole/Petite Enfance :

Un seul candidat se présente : Mme Françoise ROQUES

Mme Françoise ROQUES est élue à l'unanimité.

La Commission Ecole/Petite Enfance est désormais constituée de :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Cécile LAHARIE, | - Isabelle MONTOLIO, |
| - Anne-Marie AMEN, | - Françoise ROQUES |
| - Manon KLOUCHI-BELZON, | - Isabelle BOUISSET |
| - Gérald MANSUY, | |

Commission Culture/Communication :

Un seul candidat se présente : Françoise ROQUES

Mme Françoise ROQUES est élue à l'unanimité.

La Commission Culture/Communication est désormais constituée de :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| - Philippe COLOMBANI, | - Manon KLOUCHI-BELZON, |
| - Cécile LAHARIE, | - Françoise ROQUES |
| - Frédéric TAYAC, | - Bérenger GUIRAO |
| - David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, | |

2020/093 - Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur établi en vertu de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des dispositions dudit code sur le fonctionnement du Conseil Municipal.

Tous les membres de l'assemblée ont reçu communication préalable du projet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte**, à l'unanimité, le règlement intérieur qui est annexé à la présente délibération.

2020/094 - Délégation de pouvoir au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.

La présente délibération se substitue à la délibération 2020-036 du 10 juin 2020.

En application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales qui permet au Conseil Municipal de confier au Maire par délégation, en tout ou partie, pendant la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire :

- 1) d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) de fixer dans la limite de 1 000 € et de modifier dans la limite de 15%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3) - de procéder dans les conditions fixées par la délibération en date du 10 juin 2020 relative à l'encours de l'emprunt et à la gestion active de la dette, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est donnée dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le Conseil municipal ;
- de réaliser des placements de fonds en application de l'article L. 1618-2 III et de l'article L. 2221-5-1 a), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils visés à l'article L2123-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- 7) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **pour des opérations dont le montant n'excède pas 300.000 euros.**

- 16) d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas d'urgence (référé et constitutions de partie civile), et de transiger avec le tiers dans la limite de 1.000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5.000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux pour un montant maximum de 4.000 € ;
- 18) de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°201-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ; dans les conditions fixées par la délibération en date du 10 juin 2020 relative à l'encours de l'emprunt et à la gestion active de la dette
- 21) non délégué,
- 22) d'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour des opérations dont le montant n'excède pas 300.000 euros;
- 23) non délégué,
- 24) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 25) sans objet
- 26) de demander à tout organisme financeur, selon un plan de financement établi pour chaque opération, dans le respect de l'art. L.1111-10 al.III du C.G.C.T., l'attribution de subventions ;
- 27) de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des opérations dont le montant des travaux est inférieur à 500.000 euros ;
- 28) non délégué
- 29) non délégué

Les délégations consenties en application du 3°) du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- **décide** que cette délégation pourra elle-même entrer dans le champ des délégations consenties par le Maire à ses adjoints, et à son suppléant en cas d'empêchement du Maire.

En application de l'article L.2122-23 du CCGCT, toutes les décisions qui seront prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

2020/095 - Exercice du droit à la formation des élus

Vu les articles L2123-12, L 2123-12-1, L 2123-13 et L2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose que, conformément aux articles du Code Général des Collectivités territoriales visés ci-dessus, chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour 2020, le montant des crédits inscrits pour la formation des élus est de 2 200 €, soit 2,5 % du montant des indemnités des élus étant précisé que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus et que le montant réel de ces dépenses ne peut excéder 20% du montant total précité de ces indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les modalités pratiques de formation des élus pour le mandat 2020/2026,

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année au Budget primitif de l'exercice, en section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 65-35 « Formation ».

2020/096 - Modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1er degré

Vu la délibération en date du 28 septembre 2004 modifiée portant règlement de service du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré,

Considérant le nombre croissant d'absences non justifiées alors que les repas sont déjà commandés, il est nécessaire d'ajouter un paragraphe intitulé "*Absence non justifiée sur repas commandé*" pour instaurer un système de pénalités.

Considérant une fréquentation accrue du restaurant scolaire, un aménagement des horaires, avec deux services, a dû être instauré.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Ecoles/Petite Enfance, réunie le 15 octobre 2020,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré modifié, tel que proposé en annexe de la présente délibération.

2020/097 - Conciergerie solidaire - Autorisation de signer un avenant à la convention avec l'Association PEP81

Monsieur le Maire propose donc de reconduire le dispositif jusqu'à la fin de l'année 2020, principalement sur les temps de vacances scolaires, dans les mêmes conditions.

La reconduction de cette action sera financée par le solde de l'enveloppe allouée initialement par l'Etat à la commune au titre de la Politique de la Ville et qui s'élevait à 6.500€.

Un avenant à la convention initiale doit être signé pour formaliser la reconduction du partenariat entre la PEP et la commune d'Aussillon.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 4 Abstentions, **approuve** les termes de l'avenant joint en annexe de la présente délibération et **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2020/098 - Adhésion au groupe d'intérêt public (GIP) "Ressources et Territoires"

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'actions « politique de la ville » et « animation du CLSPD », le GIP Ressources & Territoires peut accompagner efficacement les coordonnateurs en charge de ces thématiques et qu'il convient de formaliser ce partenariat par une adhésion au GIP,

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adhérer au GIP « Ressources et Territoires » à compter du 1^{er} janvier 2021
- de le désigner pour siéger au sein du GIP
- de verser la cotisation correspondante soit 0,06€/habitant

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 4 Abstentions :

- **Décide d'adhérer au GIP « Ressources et Territoires » à compter du 1^{er} janvier 2021**

- **De désigner M. Fabrice CABRAL** pour siéger au sein du GIP

- **De verser** la cotisation correspondante soit 0,06€/habitant/an

- **Dit** que la dépense sera inscrite au BP 2021- chapitre 65 – autres charges de gestion courante- article 65541 – contribution aux organismes de regroupement.

2020/099 - Convention de mise à disposition des installations sportives de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet - Centre aquatique de Mazamet - pour l'organisation de séances de natation - Autorisation de signer

Les élèves des écoles du Val, des Auques et de Jules Ferry bénéficieront de 16 séances (¾h/séance) au Centre aquatique de Mazamet, du 16/11/2020 au 22/01/2021 et du 12/04/2021 au 25/06/2021.

La mise à disposition des lignes d'eau est consentie à titre gratuit.

Cet exposé entendu, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ci jointe qui précise les modalités de mise à disposition du Centre aquatique de Mazamet.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention et de ses annexes jointes à la présente délibération.
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention

2020/100 - Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Le rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal acte au Maire que cette présentation a eu lieu.

2020/101 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable – Exercice 2019

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité, un **avis favorable** sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Eau - Année 2019, annexé à la présente délibération.

2020/102 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement – Exercice 2019

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité, un **avis favorable** sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement - Année 2019, annexé à la présente délibération.

2020/103 - Autorisation de signer une convention avec la Croix Rouge Française dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été sollicité par La Croix Rouge Française qui dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a mis en place une convention de mise à disposition de matériels et véhicules de son centre de secours départemental basé à Réalmont.

La contribution financière est de 800 € pour une année complète, payable en début du 1^{er} trimestre de chaque année et au prorata du temps réel pour les années incomplètes.

La durée de la convention est de 3 ans à compter de sa signature. Elle est modifiable par avenants discutés et validés par les parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égales durées, sauf dénonciation par l'une des parties par courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au moins 6 mois avant l'expiration de la période en cours.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 4 Abstentions :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec La Croix Rouge Française une convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), dans les conditions définies dans ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2020/104 - Opération de renaturation d'un ruisseau et de confortement des berges du Thoré - Autorisation de signer une délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite aux différents épisodes pluvieux de ces deux dernières années, les berges du Thoré situées en amont et en aval de l'ancienne décharge se sont érodées. En partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) la commune d'Aussillon a démarré des études visant à retaluter la berge en amont de l'ancienne décharge avec la mise œuvre d'un confortement au pied de celle-ci, et réaliser un confortement végétal au niveau du chenil.

Afin de faciliter le portage de ce projet, et au titre de la compétence déléguée « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » par la CACM au SMBA Monsieur le Maire propose de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMBA et la CACM dans les conditions définies par la convention jointe en annexe.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, et la Communauté d'agglomération de Castres - Mazamet la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'opération de renaturation d'un ruisseau et de confortement des berges du Thoré dans les conditions définies dans ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2020/105 - Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Considérant que, par délibération en date du 28 septembre 2020, la CACM demande aux communes de se prononcer sur le transfert de compétence PLUI, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions fixées à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Considérant que la commune d'Aussillon, de même qu'une majorité de communes de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet, s'était précédemment opposée au transfert de la compétence PLUI en 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de donner un avis défavorable au transfert de la compétence PLUI à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

2020/106- Instruction des autorisations et actes d'urbanisme – Approbation de l'avenant n°6 à la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, la commune de Mazamet et la Commune d'Aussillon – Autorisation de signer

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention initiale pour prolonger sa durée d'un an.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer l'avenant N°6 à la convention pour prolonger sa durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

2020/107 - Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions – Attribution d'aide après commission du 29.10.2020

Vu l'avis favorable de la Commission d'attribution réunie le 29 octobre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser les subventions ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels :

Dossier n°2020/096 : 600.00 €

Dossier n°2020/097 : 600.00 €

Dossier n°2020/098 : 600.00 €

Dossier n°2020/099 : 600,00 €

Dossier n°2020/100 : 600,00 €

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif – exercice 2020 – Section d'investissement, chapitre 204 – « Subvention d'équipement versée » - article 20-42 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ».

2020/108 - "R&M Aussillon" - Projet Street-Art - Approbation du projet et du règlement - Autorisation de signer

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la volonté de développer sur la commune un projet artistique "*Aussillon Street Art*" qui permettra l'expression d'un art urbain par des artistes reconnus dans ce domaine qui s'inscrivent dans un mouvement favorable à une diffusion libre des œuvres de Street Art à des fins non-commerciales.

Pour mener à bien ce projet, la commune a élaboré un règlement succinct qui en définit les modalités pratiques d'exécution des œuvres sur les supports muraux qui seront choisis et autorisés.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 4 abstentions :

- **émet** un avis favorable au projet "*Aussillon Street Art*" ;
- **approuve** le règlement précisant les modalités d'utilisation des murs dans le cadre du projet "*Aussillon Street Art*" sur la Commune d'Aussillon.

2020/109 - "R&M Aussillon" - Projet Street-Art - Approbation et autorisation de signer la convention tripartite entre le propriétaire des murs, l'artiste et la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet "*Aussillon Street Art*" sur le territoire de la Commune d'Aussillon, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune, le propriétaire du mur et l'artiste et afin de définir les obligations de chacune des parties.

Un premier projet sera présenté dans le quartier prioritaire de la Ville au cours du dernier trimestre 2020. Il s'agit d'une œuvre qui sera réalisée sur le mur de l'immeuble « Le Récif » sis Avenue du Grand Pont à Aussillon.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 4 abstentions :

- **approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'artiste, le propriétaire du support et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2020/110 - Opération Façades - Attribution de subventions après commission du 29.10.2020

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'attribution réunie le 29 octobre 2020 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et **autorise** M. le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels :

VERDIER Jérôme	25, rue du Général de Gaulle	915,00 €
AMMOURA Mouloud	6, rue Lamartine	1 000,00 €
SCI LIMA Loïc	17, Boulevard de la Maylarié	1 000,00 €
SALVATGE Jean-Michel	8, rue Pierre Barthe-Landes	1 000,00 €
HAMIDI Mohamed	94, avenue de Toulouse	1 000,00 €
	Total	4 915,00 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - exercice 2020 - Section Investissement - Art. 2042 - "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

2020/111-. Comptes rendus de décisions – Art. L. 2122-23 du C.G.C.T.

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération du 10 juin 2020 donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

Annexe délibération 2020/111

Art. L. 2122-22 §2			
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision
2020/055	29/06/2020	Evolution des tarifs communaux	Révision des tarifs à compter du 1er juillet 2020

Art. L. 2122-22 §4					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Entreprises	Objet de la décision	Montant
2020/052	30/06/2020	Entretien et maintenance des aires de jeux de la Commune	LOISIRS DIFFUSION - ZA de Pic - Rue Henri Fabre - 09100 PAMIER	Contrat pour le contrôle et la maintenance préventive des aires de jeux de la Commune pour une durée d'un an reconductible annuellement pendant 4 ans.	Montant annuel : 2.400 € HT soit 2.880 € TTC
2020/053	25/06/2020	Maintenance photocopieur Konica Minolta C3601	Société LMB Midi-Repro - 49, rue de la Ferronnerie - 81200 MAZAMET	Contrat de maintenance du photocopieur installé au service technique pour une durée de 5 ans soit du 25.05.2020 au 24.05.2025	Compteur noir : 0.0045€ HT soit 0.0054 € TTC Compteur couleur : 0.0450 € HT soit 0.0540 € TTC
2020/058	02/07/2020	Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier d'informations municipales - Avenant	SA EXTERION MEDIA France - 3, Esplanade du Foncet - 31500 TOULOUSE	Avenant n°1 au marché n°14TS02 pour ajouter un nouveau mobilier urbain sur la Commune	A titre gratuit
2020/060	08/07/2020	Plan d'actions Eté 2020 - Action "Cinéma en plein air"	Association Cinécran 81 - 40, rue Jean le Rond d'Alembert - 81000 ALBI	Conventions pour deux séances de cinéma en plein air le 22 juillet 2020 et le 20 août 2020	Montant total : 729,00€ et 1.029,00 €
2020/061	08/07/2020	Plan d'actions Eté 2020 - Ateliers de pratiques artistiques	Mme Elisabeth DELETANG - 2, chemin de l'Hôpital - 81440 LAUTREC	Trois ateliers de deux jours au mois de juillet pour les jeunes de 7 à 13 ans de 10h à 12h (les 9/10 - 22/23 et 29/30 juillet)	Montant total : 1.125,00 €
2020/063	08/07/2020	Plan d'actions Eté 2020 - Atelier poésie et/ou groupe de rap et concert du 11 septembre 2020	Association "Les Zazous du Bijou" - 123, avenue de Muret - 31300 TOULOUSE	Ateliers de Slam poésie et/ou groupe de Rap du 13 au 17 juillet 2020 Concert "Jérôme Pinel Trio" le 11.09.2020	Montant total : 1.390,00 € 190,00 €
2020/065	09/07/2020	Plan d'actions Eté 2020 - Ateliers de création de boîtes à livres "Bibliofrigo"	Association Zeba'Arts - 42, cours de la Rougearié - 81200 AUSSILLON	Ateliers du 21 au 24 juillet 2020 de 14h à 16h soit 5 séances de 2h avec 1h de préparation	Montant total : 330,00€

2020/066	09/07/2020	Plan d'actions Eté 2020 - Atelier pratique de la Darbouka et des percussions orientales	Association La Soja - 35, rue Barricouteau - 81300 GRAULHET	Ateliers du 17 au 30.07.2020 et du 14 au 21.08.2020 soit 16h d'intervention + préparation et mise à disposition du matériel + frais de déplacement	Montant total : 1.895,00 € TTC
2020/069	29/07/2020	Projet social en vue de la création d'un Espace de Vie Sociale	Association Labo de Compétences - 10, Chemin de la Bouriotte - 81200 MAZAMET	Mission pour l'élaboration du projet social répondant aux principes et au cahier des charges de l'agrément "Espace de Vie Sociale"	Montant total : 19.827,50 € TTC
2020/076	27/08/2020	Journées du Patrimoine 2020	Association "Les Zazous du Bijou" - 123, avenue de Muret - 31300 TOULOUSE	Spectacle à l'Eglise de Bonnacousse le 20 septembre 2020	Montant total : 990,00 € TTC
2020/078	08/09/2020	Convention de location d'une bouteille d'oxygène médical	SA LINDE France - 69800 ST PRIEST	Convention de mise à disposition d'une bouteille d'oxygène "Oxéane" pour la piscine municipale pour une durée de 3 ans soit du 01/07/2020 au 30/06/2023	Montant total triennal : 931.78 € HT soit 1.118,14 € TTC
2020/079	08/09/2020	Convention de mise à disposition d'emballages de gaz	Société Air Liquide France Industrie - 75007 PARIS	Mise à disposition d'emballage de gaz pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation du patrimoine communal, pour une durée de 5 ans soit du 01/08/2020 au 31/07/2025	Montant total : 513,34 € HT soit 616,01 € TTC
2020/082	29/09/2020	Contrat de location et de maintenance d'un firewall	Entreprise Service Network Security - 137, rue Claude Balbastre - 34070 MONTPELLIER	Contrat pour le remplacement du firewall du réseau informatique de la Mairie - Contrat conclu pour une durée de 48 mois à compter de l'installation renouvelable par tacite reconduction pour la même durée	
2020/083	29/09/2020	Contrat d'engagement	Mme Hélène ASSEMAT - Pianolude - 25, avenue Albert 1er - 81100 CASTRES	Récital piano à 4 mains pour le concert de la St André le 05.12.2020 à Aussillon Village	Montant total : 500,00 € TTC
2020/084	29/09/2020	Contrat d'engagement	M. Philippe MONFERRAN - 42, rue Castetnau - 64000 PAU	Récital piano à 4 mains - pour le concert de la St André le 05.12.2020 à Aussillon Village	Montant total : 500,00 € TTC
2020/085	29/09/2020	Contrat pour la location d'un piano	Piano d'Occitanie - 22, rue des Marronniers - 81120 REALMONT	Piano ½ queue pour le concert de la St André le 05.12.2020 à 17h à l'Eglise d'Aussillon-Village	590,00 € TTC
2020/087	30/09/2020	Contrat d'engagement	Association "Ouvrez les fenêtres" - 8, rue Olympe de Gouges - 81100 CASTRES	Trois ateliers d'écriture Slam à la Médiathèque - 4ème trimestre 2020-	330,00 € TTC
2020/088	01/10/2020	Convention de formation professionnelle	Castres Sports Nautiques - 49, rue Frédéric Mistral - 81100 CASTRES	Convention de formation professionnelle intitulée "journée annuelle de formation continue dans le domaine des 1 ^{er} secours en équipe de niveau 1" pour 2 agents sur une durée d'1/2 journée le 22/10/2020	120,00 € TTC

2020/093	23/10/2020	Contrat d'engagement	Association "Signes pour Tous" - Av. de la Croix Blanche - 81800 RABASTENS	Animation dans les écoles de la commune le lundi 16 novembre 2020	Montant total : 221,82€
2020/094	23/10/2020	Contrat d'engagement	Association "Prod Cabournas Cie" - 25, Chemin de Leuze - 81000 ALBI	Séances de contes dans les écoles de la Commune le jeudi 19 novembre 2020	Montant total : 500,00 €
2020/095	09/10/2020	Mise en service d'un accès Internet et d'un lien opérateur mobile à l'Ecole du Val	Société IMS NETWORKS - 9, av. de la Montagne Noire - 81100 CASTRES	Contrat de service pour la souscription d'un accès Internet + lien opérateur mobile - Durée : 12 mois soit du 22.06.2020 au 21.06.2021- Reconductio n tacite chaque année	Accès Internet : 250 € HT soit 300 € TTC Lien opérateur : 120 € HT/mois soit un montant annuel TTC de 1.728,00 €
2020/096	12/10/2020	Marché d'entretien Espaces Verts - 20TS02 - conclu pour une période de 1 an, reconductible 3 fois par reconduction expresse	Association AGAPEI-ESAT Chantecler - 9, Chemin de la Rougearié - 81200 AUSSILLON	Lot n°1 : entretien quartiers J.Ferry et Espace Nougaro Lot n°2 : entretien quartiers J. Moulin et La Corvette	Montant annuel : 16.596,44 € HT soit 19.915,73 € TTC 13.442,15 € HT soit 16.130,58 € TTC
2020/097	12/10/2020		EURL du Bois de Gaix - BPS Brenac Paysage Service - 76, Chemin du Pioch de Gaix - 81090 LAGARRIGUE	Lot n°3 : entretien de la ZAC du Thoré	Montant annuel : 14.837,00 € HT soit 17.8048,40 € TTC
2020/099	13/10/2020	Travaux d'entretien et de rénovation de la voirie et des trottoirs - Programme 2020/2024	Groupement SPIE Batignolles/TPMN - Côte de Ranteil - 81100 ALBI	Lot n°1 : Réfection de la voirie.....	Montant estimatif : 235.558,00 € HT soit 282.669,60 € TTC
				Lot n°2 : Réfection des trottoirs.....	149.605,00 € HT soit 179.526,00 € TTC
2020/100	14/10/2020	Plan d'actions Automne 2020 - Ateliers Théâtre	Compagnie LA SOTIE - 20, rue d'Alger - 81600 GAILLAC	Animation de 3 ateliers (séances de 2h) pour deux groupes les 19,20 et 22 octobre 2020	1.040,76 € TTC
2020/101	14/10/2020	Plan d'actions Automne 2020 - Spectacle "Caravane des quartiers"	Association des Jeunes Danseurs de Rue - 75, av. Gambetta - 81000 ALBI	Spectacle le 30 octobre 2020, intitulé "Caravane des spectacles"	2.000,00 € TTC
2020/102	20/10/2020	Contrat d'engagement	M. William CANIVENC - 81000 ALBI	Animation d'un atelier "Sculpture de fruits et légumes" à la Médiathèque Cl. Nougaro dans le cadre de la semaine du goût les 20 et 21 octobre 2020	242,00 € TTC
2020/103	13/10/2020	Plan d'actions Automne 2020 - Découverte des objets des arts du cirque	Association ZMAM - 36, rue St Jacques - 81200 MAZAMET	8 séances découvert des objets des arts du cirque les 27 et 29 octobre 2020	390,00 € TTC

2020/104	23/10/2020	Plans d'actions Automne 2020 - Atelier danse et représentation "Les Ames Fauves"	ADDA du Tarn- Conseil Départemental du Tarn - 81013 ALBI Cedex	Ateliers de danse le 23 et 24 octobre 2020	498,00 € TTC
2020/109	23/10/2020	Organisation et gestion des services récréatifs, éducatifs et culturels de la Commune en faveur de l'enfance - Avenant N°1	Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud" - 7, rue Mesplé - 31100 TOULOUSE	Avenant n°1 tenant compte des conséquences financières de l'attribution de la subvention FONJEP à l'association entraînant une diminution de la participation de la Commune pour la période du 1er janvier au 31 août 2020	Montant déduit : 7.107,00 €
2020/110	23/10/2020	Organisation et gestion des services récréatifs, éducatifs et culturels de la Commune en faveur de l'enfance - Avenant N°1	Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud" - 7, rue Mesplé - 31100 TOULOUSE	Avenant n°2 tenant compte des conséquences financières de la suspension de l'accueil du public pour la période du 1er janvier au 31 août 2020 entraînant une diminution de la participation de la Commune	Montant déduit : 14.504,36 €
2020/111	27/10/2020	Marché d'entretien Espaces Verts - 20TS02 - conclu pour une période de 1 an, reconductible 3 fois par reconduction expresse	ECO.VA.NA - 15, chemin Empy Vieux - 81100 CASTRES	Lot n°4 - Entretien des bassins, fauchage, grignotage et dessouchage d'arbres	Montant annuel : 10.178,00 € soit 12.213,60 € TTC

Art. L. 2122-22 §5					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Co-contractant	Objet de la décision	Montant
2020/062	08/07/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de la salle du Devès du 24/07/2017	Le Pôle Arts & Cultures - Château de la Falgalarié - 81200 AUSSILLON	Modification des horaires le mercredi en période scolaire (de 17h à 21h)	-
2020/064	08/07/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de la salle Charles Costis du 28.08.2015	ESA -Athlétisme - 41, rue Jean Mermoz - 81200 MAZAMET	Modification des jours de mise à disposition de la salle, en période scolaire	-
2020/068	15/07/2020	Convention pour l'utilisation des installations de la piscine municipale	Association "Café Pour Tous" - 36, rue de la Corvette - 81200 AUSSILLON	Pour y pratiquer une activité aquatique durant la période scolaire	Participation aux frais de fonctionnement : 178,00 €
2020/070	04/08/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de la salle du Devès du 16/08/2019	Association Gymnastique Volontaire de la Falgalarié - 8, allée des Marronniers - 81200 AUSSILLON	Modification des créneaux de mise à disposition de la salle, en période scolaire	-
2020/071	04/08/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition du Gymnase Jules Ferry du 27/07/2017	Association Gymnastique Volontaire de la Falgalarié - 8, allée des Marronniers - 81200 AUSSILLON	Modification des créneaux de mise à disposition du gymnase, en période scolaire	-

2020/072	04/08/2020	Avenant n°1 à la convention pour l'utilisation des installations de la piscine municipale du 16/08/2020	Association Gymnastique Volontaire de la Falgalarié - 8, allée des Marronniers - 81200 AUSSILLON	Ajout d'un créneau le lundi de 20h à 21h, en période scolaire	-
2020/077	26/08/2020	Journées du Patrimoine 2020 Convention pour l'organisation d'un spectacle à l'Eglise de Bonnacousse	Association Diocésaine d'Albi - Paroisse Catholique du Christ-Roi - 20, rue JF Greffier - 81200 MAZAMET	Convention pour l'utilisation de l'Eglise de Bonnacousse pour y organiser un spectacle le 20.09.2020 - Journées du Patrimoine	150 €
2020/086	29/09/2020	Mise à disposition des œuvres de Fabrice HYBERT	Conseil départemental pour l'Artothèque départementale - Collège Jean Jaurès - 81000 ALBI	Mise à disposition des œuvres de F. HYBERT intitulée "Cosmetic Alimentaire" dans le cadre de la thématique culturelle départementale M.I.A.M et de la Semaine du Goût du 01.10 au 03.11.2020	Gratuit
2020/089	01/10/2020	Prêt à usage - Parcelles Section AS n°100 et 72	Mme Salomé MONJUSTE - 182, lieu-dit Les Bousquets - 81290 LABRUGUIERE	Convention pour le prêt à usage de deux parcelles communales à Tirevent pour une durée de 1 an.	Gratuit
2020/090	05/10/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de la salle Charles Costis du 27/07/2019	Institut Pierre Fourquet - La Tignarié - 81290 LABRUGUIERE	Modification des jours de mise à disposition de la salle en période scolaire	-
2020/091	05/10/2020	Avenant N°1 à la convention de mise à disposition du Gymnase Jules Ferry du 29/07/2019	Vallée du Thoré HandBall Club (VTHBC) - Maison des Associations - 41, rue Galibert Pons - 81200 MAZAMET	Modification des créneaux de mise à disposition du gymnase, en période scolaire	-
2020/092	06/10/2020	Convention de mise à disposition du DOJO Jules Ferry	Boxing Club Energie - 5, Impasse de la Petite Bastide - 81200 MAZAMET	Mise à disposition du DOJO, le vendredi de 18h à 20 h, en période scolaire, pour la pratique d'arts martiaux	-
2020/106	20/10/2020	Convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente	Association "Café Pour Tous" - 36, rue de la Corvette - 81200 AUSSILLON	Mise à disposition les lundis et mardis de 14h à 16h pour y pratiquer des séances de sport	-
2020/107	20/10/2020	Convention de mise à disposition des locaux du Centre d'Animation Jeunesse	Association "Café Pour Tous" - 36, rue de la Corvette - 81200 AUSSILLON	Mise à disposition le lundi de 9h30 à 10h30 pour y organiser des "Blablathés" (dans le respect des mesures gouvernementales en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19)	-
2020/108	21/10/2020	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la salle du Devès du 25.07.2020	Le Pôle Arts & Cultures - Château de la Falgalarié - 81200 AUSSILLON	Modification des jours de mise à disposition de la salle en période scolaire	-

Art. L. 2122-22 §6				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	Montant
2020/056	30/06/2020	Intempéries du 15 octobre 2018 - Demande de subventions	Demandes de subventions auprès de La Région au titre de la Dotation de Solidarité Régionale et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer les travaux de réparation	Coût HT des travaux : 55.544,86 € Région : 15% - DETR : 50% - Autofinancement commune : 35%

Art. L. 2122-22 §8				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	Montant
2020/054	25/06/2020	Concession de terrain dans le cimetière communal	Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire double N°2020-1762	967,68 €
2020/057	29/06/2020		Délivrance d'une concession au columbarium : Case n°61	438,00 €
2020/059	07/07/2020	Rétrocession de concession	Concession cinquantenaire double n°1747 acquise le 28/08/2019 - Division D - Allée J - Emplacement 4	Remboursement : 931,73 €
2020/067	09/07/2020	Concession de terrain dans le cimetière communal	Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple N°2020-1763	552,96 €
2020/074	30/07/2020		Renouvellement de la concession n°1136 - Trentenaire simple - n°2020-1764	440,64 €
2020/075	20/08/2020		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple : N°2020-1765	552,96 €
2020/080	15/09/2020		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Trentenaire simple : N°2020-1766	440,64 €
2020/081	22/09/2020		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Trentenaire simple : N°2020-1767	440,64 €